

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LAVELANET**  
**Qui s'est tenue en séance publique le Lundi 24 Septembre 2012 à 18 heures**  
**Salle d'Honneur de la Mairie**

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Catherine FONQUERNIE, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Pierre ARIAS, Monsieur Jean BESSE, Monsieur Gérard BAUTISTA, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Chantal BLAZY, Madame Cécile MENDEZ, Madame Mathilde MENARD, Monsieur Raymond LORCA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Jérôme MARCHAND, Monsieur Kamel CHIBLI, Monsieur Jean-Claude COPPIN, Madame Marcelle BILLIARD, Madame Lydia RAT, Monsieur Jacky ROY.

Procurations de vote :

Monsieur André CASSAN donne procuration à Madame Myriam LEONARD.

Madame Marcelle CHATEL donne procuration à Monsieur Raymond LORCA.

Madame Andrée HERREROS donne procuration à Monsieur Kamel CHIBLI.

Madame Annie GUILLEMIN donne procuration à Madame Emilie ALLABERT.

Madame Thi-Mai PAULY donne procuration à Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS.

Madame Christelle JOURDAIN donne procuration à Monsieur Didier FABRE.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Absent : Monsieur Francis RAMIREZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 18 septembre 2012.

Monsieur le Maire indique que cette séance du Conseil Municipal sera très brève. En effet, un seul point est inscrit à l'ordre du jour. Il s'agit de la fixation des délais de dépôts de listes d'adjoint(e) s.

Il rappelle que suite aux démissions de Messieurs Gérard BAUTISTA, Kamel CHIBLI, Madame Andrée HERREROS, de leur fonction d'adjoints, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 28 juin 2012 procédé à l'élection en qualité d'adjointes de Mesdames Catherine FONQUERNIE, Marcelle CHATEL et Emilie ALLABERT.

Cette élection a fait l'objet d'un contentieux électoral. Le jugement du Tribunal Administratif rendu le 11 septembre 2012 annule la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 portant élection en qualité d'adjointes de Mesdames Catherine FONQUERNIE, Marcelle CHATEL et Emilie ALLABERT.

Devant cette situation, le 17 septembre 2012, Madame Myriam LEONARD (1<sup>er</sup> adjointe), Messieurs André CASSAN (2<sup>ème</sup> adjoint), Didier FABRE (3<sup>ème</sup> adjoint) et Laurent CARRERE (4<sup>ème</sup> adjoint) ont démissionné de leur fonction d'adjoints.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de sept nouveaux adjoints. Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2011/003 fixant à sept le nombre d'adjoints au Maire et à cinq le nombre de conseillers municipaux délégués. Il indique qu'il maintient le même nombre de postes d'adjoints et de conseillers municipaux délégués.

Il précise que, préalablement à cette élection, il y a lieu de fixer les délais des dépôts de liste(s) d'adjoint(e)s. Le plus souvent, ce dépôt est matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote. Il ajoute que lors du décompte des voix, ne pourront être valides que les bulletins de vote conformes à la liste déposée tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation. Ce délai n'interdit pas que des listes soient déposées le jour même de la séance et avant chaque tour de scrutin.

Monsieur le Maire propose de fixer le délai butoir de dépôt à vendredi 28 septembre 2012, à 12 heures, au secrétariat du Maire. Les bulletins seront imprimés pour la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 18 heures.

Vote : adopté à l'unanimité

La séance est close à 18 heures 10

Le Maire,  
Marc SANCHEZ

